Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Budget primitif 2021

Le 18 mars 2021, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 11 mars 2021, s'est assemblé au fleu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. SURIE, Vice-président.

PRESENTS: M. SURIE Vice-président,

Mmes ROY, MEBREK, QUENNEHEN, BOUIS, FOURNIER, ABOUT, membres.

MM. DELUCHEY, FRANCINE, DELAROCHE, membres.

PRESENTS PAR PROCURATION: M. LAPIERRE, membre à Mme ROY.

ABSENTS:

ABSENTS EXCUSES: M. STREHAIANO Président, Mme COGNE membre, MM. CROP.

CHATELAIN, membres. SECRETAIRE: Mme ABBA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération du 11 février 2021 n° 2021-02-11/01 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021,

Vu la délibération du 18 mars 2021 n°2021-03-18/01 afférente à la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT que le budget primitif de la Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2021 présente des crédits de fonctionnement à hauteur de 438 076,01 € en dépenses, et en recettes, ce sont 323 861,00 € qui sont inscrits au titre de 2021, complétés par une reprise anticipée du résultat 2020 pour 114 215,01 €.

CONSIDERANT que le budget primitif de la Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2021 présente des crédits d'investissement à hauteur de 46 050,58 € et 1 410 € de report en dépenses, et en recettes, ce sont 12 022,00 € qui sont inscrits au titre de 2021, complétés par une reprise anticipée du résultat 2020 pour 35 438,58 €.

VU la note explicative de synthèse et sur proposition de M. SURIE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210318-DEL2021-03-18-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le prétet : 23/03/2021

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE

D'adopter le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale 2021 comme suit :

Tous mouvements confondus	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	T i	
- Résultat de l'exercice précédent	0,00 €	35 438,58 €
- Reports	1 410,00 €	0,00€
- Crédits nouveaux	46 050,58 €	12 022,00 €
Total investissement	47 460,58 €	47 460,58 €
Section de fonctionnement	· ·	
- Résultat cumulé de l'exercice précédent	0.00 €	114 215,01 €
- Crédits nouveaux	438 076,01 €	323 861,00 €
Total fonctionnement	438 076,01 €	438 076,01 €
TOTAL	485 536,59 €	485 536,59 €

Le Vice-prosident,

Du Centre Commune Pa Action Communal

PACTION

SOCIALE

MINISTRACTION

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le 2 3 MARS 2021
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 2 3 MARS 2021

Affiché et/ou notifié le : 2 3 MARS 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.